

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02184 Numéro SIREN : 538 460 775 Nom ou dénomination : HPP

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2020 sous le numéro de dépôt 7126

Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	589 760		589 760	589 760
Autres immobilisations incorporelles	3 500		3 500	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 385	807	1 578	907
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	3 979 825		3 979 825	2 964 825
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	15		15	
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	4 575 485	807	4 574 678	3 555 492
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	4 832		4 832	53 023
Autres	1 505 027		1 505 027	1 502 110
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres titres				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	15 006		15 006	18 779
<i>Charges constatées d'avance</i>				
TOTAL II	1 524 865		1 524 865	1 573 912
Frais d'émission d'emprunt à étaler III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion actif V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 100 350	807	6 099 543	5 129 404

CERTIFIE CONFORME

Bilan Passif

BILAN PASSIF			Du 01/01/2019	Du 01/01/2018
			Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	(dont versé)	2 128 000	2 128 000	2 128 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves :	- Légale		81 839	61 839
	- Statutaires ou contractuelles			
	- Réglementées			
	- Autres		1 440 009	1 170 819
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			590 069	389 190
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL I			4 239 917	3 749 848
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
TOTAL I (bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour :	- Risques			
	- Charges			
TOTAL II				
EMPRUNTS ET DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes :	- Auprès des établissements de crédit		1 328 806	754 055
	- Financières diverses		317 719	380 764
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes :	- Fournisseurs et comptes rattachés		66 949	135 656
	- Fiscales et sociales		21 153	19 332
	- Sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			125 000	89 748
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL III			1 859 626	1 379 556
Ecart de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)			6 099 543	5 129 404

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services	308 689		308 689	316 725
Chiffre d'affaires net	308 689		308 689	316 725
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			3 113	3 371
Autres produits			7	
TOTAL I			311 809	320 095
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			45 798	54 830
Impôts, taxes et versements assimilés			1 775	3 182
Salaires et traitements			35 854	64 000
Charges sociales			13 495	25 468
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations - Dépréciations sur immobilisations - Dépréciations sur actif circulant - Provisions pour risques et charges			486	320
Autres charges			5	2
TOTAL II			97 413	147 801
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			214 396	172 294
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
Produits financiers				
Produits financiers de participation			452 061	274 849
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			452 061	274 849
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			14 472	13 403
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI			14 472	13 403
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			437 589	261 446
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			651 985	433 740

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL VII		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		34
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII		34
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-34
Participations des salariés IX		
Impôts sur les bénéfices X	61 916	44 516
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	763 870	594 945
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	173 801	205 754
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	590 069	389 190

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 6 099 543 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 590 069 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

HPP
Société par actions simplifiée
au capital de 2 128 000 euros
Siège social : Parc Faraday
1 Avenue Christian Doppler, 77700 SERRIS
RCS MEAUX N° 538460775

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 590 069 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	590 069 euros
A la réserve légale	30 000 euros

Solde	560 069 euros
A titre de dividendes	300 000 euros
Soit 140,98 euros par action	
Le solde	260 069 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 700 078 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,



- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2016 : Néant

Exercice clos le 31/12/2017 : Néant

Exercice clos le 31/12/2018 : 100 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Patrice PAGNY

